

Compte-rendu Conseil Municipal Extraordinaire du 15 décembre 2022
LE PROCES-VERBAL EST INTEGRALEMENT DISPONIBLE ET CONSULTABLE EN MAIRIE

Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire le jeudi 15 décembre sous la présidence du maire, Richard Ley. Un seul point était à l'ordre du jour.

- **Terrain rue des cigognes – Droit de préemption**

Monsieur le Maire a expliqué à l'ensemble des membres du conseil municipal que l'urgence de cette réunion tient du fait des délais par rapport à la déclaration d'intention d'aliéner relative au droit de préemption concernant le terrain rue des Cigognes et dont le conseil municipal a délibéré en date du 5 décembre 2022.

M. le Maire a rappelé, que lors du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 5 décembre 2022, les conditions n'étaient pas toutes réunies pour délibérer de manière sereine sur les propositions financières et le droit de préemption relatifs audit terrain.

M. le Maire a expliqué qu'après diverses discussions et réflexions, il y a d'autres sujets à traiter et à réaliser et propose donc de renoncer à la proposition financière ainsi qu'au droit de préemption.

Il a été décidé par 1 voix contre et 13 pour, de renoncer à la proposition financière pour le terrain rue des cigognes et décidé à l'unanimité de renoncer au droit de préemption.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h00.

Le maire
Richard LEY

